

LE COLLÈGE DE PROSPECTIVE POST-DÉCONFINEMENT



## LE MOT DE L'ÉQUIPE

Merci à tous pour l'intérêt que vous portez au chantier industrie du collège de prospective, et pour les contributions que vous avez commencé à nous envoyer.

Dans la prochaine lettre nous serons en mesure de vous faire une première restitution de nos travaux, enrichis par les apports de chacun d'entre vous !

En attendant, voici un petit rappel des différentes possibilités qui vous sont offertes de contribuer :

- [Contribution écrite autour de 5 grandes questions](#),
- [Alimentation des fiches variables](#) qui nourriront ensuite des scénarios d'évolution.

Vous pouvez également accéder [au site Cèdre](#) sur lequel vous trouverez l'actualité et de la ressource documentaire autour des différents chantiers du collège de prospective.

Si vous faites partie des collaborateurs du site, vous avez reçu des codes d'accès. Si vous avez des difficultés, n'hésitez pas à nous en informer, notre service support vous renverra de nouveaux identifiants et codes. Vous pouvez aussi nous mettre en contact avec de nouveaux contributeurs potentiels.

Pour une meilleure connaissance des territoires de la région, nous vous invitons à découvrir notre nouvelle rubrique « **Les territoires face à la crise** ». Dans ce numéro, la parole a été donnée au pays de Saint-Omer. Merci à **Bénédicte Brienne**, membre du groupe et Directrice de l'agence de développement économique, **SOFIE** (Saint-Omer Flandre Interface d'Entreprises) pour cette première contribution. Si d'autres territoires sont volontaires, faites le nous savoir très vite !



### AU SOMMAIRE CE MOIS-CI :

- L'actu du Conseil régional : le baromètre des entreprises et les territoires d'industrie (p.2)
- Le dossier du mois : l'impact de la Covid sur l'industrie (p.3)
- Regards sur l'internationalisation : la relocalisation, remède à la crise à venir ? (p.4)
- Le territoire à la une : Cœur de Flandre Pays de Saint-Omer (p.8).



## DE L'USAGE DE LA PROSPECTIVE EN TEMPS DE CRISE



Si la crise du Covid-19 est apparue comme un choc exogène, elle a révélée des dysfonctionnements systémiques de notre modèle économique et social. Elle a accentué la responsabilité des collectivités et a mis en lumière que la mobilisation pour les transitions de long terme devait se poursuivre, donnant de la force et de l'intérêt aux exercices prospectifs.

La soudaineté de la crise a porté l'incertitude sur le court terme, il devient ainsi capital de s'appuyer sur les outils prospectifs capables de nous aider à trouver les pistes d'actions concrètes pour aborder la suite.

Durant le confinement, « Imaginer le monde d'après » a été le thème récurrent qui a émergé des analyses des acteurs économiques et sociaux pour se saisir, dans l'urgence, de la réflexion et envisager l'avenir. Ce dernier doit nous conduire à la résilience de notre économie et de notre société régionale qui passe par l'identification de nos forces, tels les secteurs, métiers et individus qui ont assurés une continuité de services et d'activités durant le confinement, l'adaptation du système productif aux besoins nationaux, ou encore l'accompagnement des actions innovantes engagées par les acteurs locaux.

C'est ce travail d'identification que nous vous invitons à poursuivre dans le cadre du Collège de prospective animé par l'Agence Hauts-de-France 2020-2040.



## L'ACTU DU CONSEIL RÉGIONAL

**L'Agence Hauts-de-France 2020-2040 vous invite à découvrir les premières exploitations du baromètre régional des entreprises**

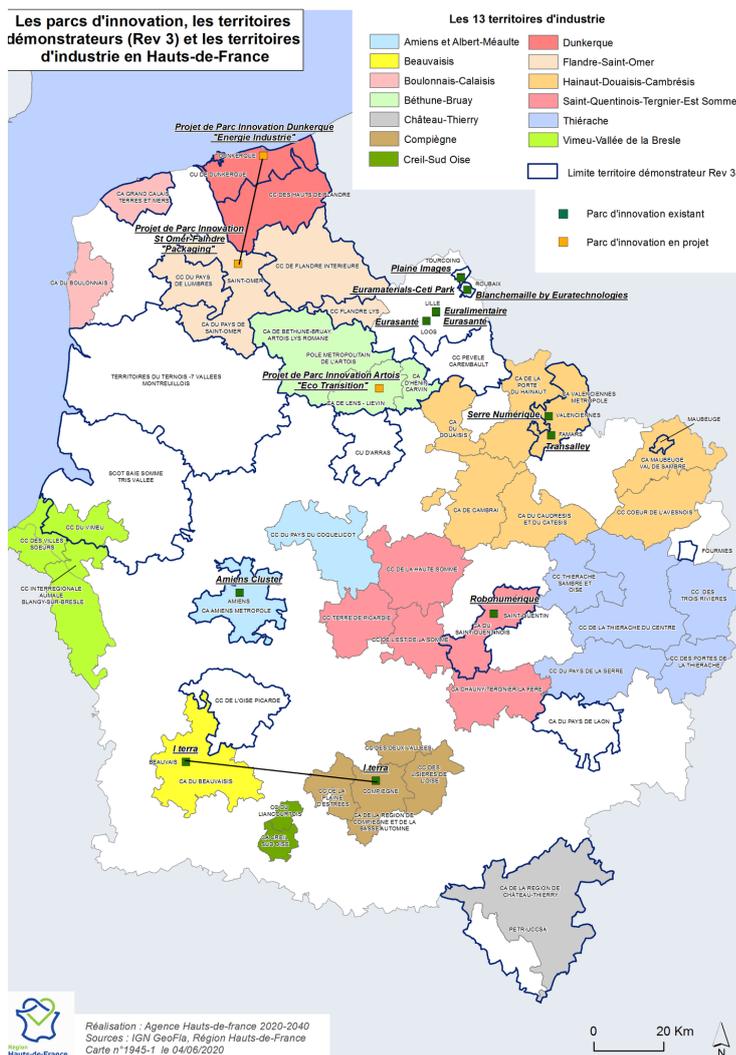
Le baromètre est une enquête téléphonique auprès des entreprises, associations et établissements d'activités hospitalières de la région. Il s'agit d'un projet partenarial, piloté par l'Agence Hauts-de-France 2020-2040, impliquant plusieurs directions du Conseil régional des Hauts-de-France (Direction de la Formation Professionnelle, Direction des Partenariats Économiques, de l'Artisanat et de la Pêche, Direction de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et des Formations Sanitaires et Sociales).

L'objectif est de faire remonter les besoins des entreprises, associations et établissements d'activités hospitalières en termes de formation, d'emploi, de développement économique, de recherche et d'innovation afin de mieux calibrer les politiques régionales.

Ce baromètre des entreprises est le premier réalisé à l'échelle Hauts-de-France et devrait être reconduit dans 3 ans.

Plus de 3 000 entreprises de la région ont répondu à l'enquête téléphonique de février à juin 2019. Les premiers résultats de cette enquête ont permis d'établir un état des lieux des recrutements, des besoins en emploi et en compétences et des difficultés rencontrées dans les recrutements.

[Accédez aux résultats de la première phase d'exploitation](#)



## ACTUALITÉS TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Lancé en novembre 2018 par le Premier Ministre, dans le cadre d'un plan de reconquête industrielle animé par le Conseil National de l'Industrie, le programme Territoire d'Industrie vise à accélérer le développement des territoires à forte dimension industrielle. La région Hauts-de-France compte 13 territoires d'industrie (carte jointe). Ces territoires portent alors plus de 120 projets pour affirmer leur positionnement industriel sur les 4 axes : attirer, recruter, innover et simplifier avec comme finalité développer l'emploi industriel de la région.



Un dispositif spécifique a été créé par l'état : le VTE (Volontariat Territorial en Entreprise) pour inciter les jeunes diplômés à travailler en industrie et en milieu rural. La Région Hauts-de-France a été à l'initiative d'une aide de 4000€ pour les PME recrutant un VTE sur l'ensemble du territoire régional depuis janvier 2020. L'Etat a annoncé une aide complémentaire également de 4000€ pour toutes les entreprises relevant des territoires d'industrie. Une réelle opportunité pour les entreprises régionales !

Pour plus d'informations : Conseil Régional Hauts-de-France  
Service Entreprises – entreprises@hautsdefrance.fr



## LE DOSSIER DU MOIS

### Des plans de relance qui préparent l'avenir

L'onde de choc provoquée par la crise de la Covid-19 commence à se faire ressentir sur le tissu industriel. Si les premières mesures mises en place par l'État [1] ont permis de traverser les semaines de confinement sans trop de casse sociale, la période qui s'ouvre risque bien de se caractériser par des turbulences bien plus importantes annonçant restructurations, défaillances ou réductions d'effectifs. [Des analyses](#) montrent ainsi que le taux de défaillance, en baisse ces dernières années, devrait connaître une augmentation de 21% entre fin 2019 et fin 2021 en France.

Les industries, engagées dans leur cycle de production antérieur à la crise, ont pu continuer à produire pendant la période de confinement. Certaines d'entre elles vont probablement voir un trou d'air se former du fait de l'absence de nouvelles commandes pendant la période. Cela sera d'autant plus inévitable que leurs marchés sont à l'export et que l'ensemble de leur secteur est touché (à la fois la demande et les fournisseurs). La déstabilisation des secteurs productifs risque donc d'être durable à l'instar du secteur aéronautique pour lequel des perturbations sont attendues à minima jusqu'en 2023.

C'est pourquoi aux mesures immédiates sont venus s'ajouter des plans de relance sectoriels. Pas moins de six plans de relance nationaux ont été spécifiquement élaborés pour des secteurs en difficulté. Parmi ceux-ci, deux concernent l'industrie avec des plans de relance destinés à soutenir les secteurs automobiles et aéronautiques [i].

Ces plans, présentés le 26 mai pour [l'automobile](#) et le 9 juin pour [l'aéronautique](#), peuvent présenter des traits communs. Ils visent tout d'abord à relancer ces industries en perte de vitesse en apportant notamment un soutien aux « fleurons nationaux » (AirFrance KLM ou Renault).

Les plans cherchent également à soutenir la demande (primes renforcées pour l'achat de véhicules propres, maintien de commandes d'avions militaires). Mais ils ont - et c'est probablement le plus important dans notre visée prospective - à positionner ces secteurs dans l'économie du « monde d'après », c'est à dire en employant les technologies et innovations qui permettront une transition énergétique et environnementale.

[i] Les autres plans de soutien concernent le tourisme, le livre, le BTP et les entreprises numériques

[1] report des charges sociales, prêts garantis par l'État et chômage partiel



Ainsi, le développement de l'avion propre et de la voiture de demain cherche à réaliser la prochaine rupture technologique qui permettra dans un premier temps la réduction de la consommation en carburant avant d'engager la transition vers des carburants neutres en carbone (l'hydrogène pour l'avion ou l'électricité pour les voitures) tout en diminuant l'impact carbone de l'outil productif (par la modernisation et la numérisation des chaînes de production). Ces plans constituent donc le terreau nécessaire soit à la relocalisation d'activité soit au développement d'investissements nouveaux.

Les changements anticipés ou attendus sont donc importants et cruciaux et leurs impacts dans la Région Hauts-de-France seront majeurs. Si l'on prend le secteur automobile, les grands groupes qui structurent ce secteur sont amenés à vivre une profonde mutation. L'avenir des sites actuels est passé en revue quand bien même des investissements importants avaient été annoncés (Renault MCA Maubeuge) [entraînant une mobilisation sans précédent des habitants et élus du territoire](#). Les capacités de production et [notamment les moyens humains sont ré-alloués à un niveau européen](#) (PSA Hordain) pour contribuer à relancer la production.

Les investissements annoncés avant cette crise restent prometteurs surtout quand ils s'intègrent totalement dans les changements voulus par les plans de relance (l'usine de batteries électriques « Gigafactory » et de ses 2 000 emplois prévus à Douvrin). Enfin, il ne faut pas oublier que ces mutations vont impacter les [sous-traitants](#) qui constituent [un tissu économique industriel dans les territoires](#) et qui se retrouvent également engagés par l'ensemble de ces changements, qu'ils soient technologiques ou humains. [Le plan de relance annoncé au niveau Européen](#), s'appuyant notamment sur des moyens supplémentaires dans les financements des politiques européennes, devrait également prendre en compte l'ensemble de ces dimensions.



## REGARDS SUR L'INTERNATIONALISATION : LA RELOCALISATION, REMÈDE À LA CRISE À VENIR ?

La situation inédite liée à la COVID a mis en avant les fragilités de nos systèmes occidentaux globalement impréparés : la pandémie de coronavirus a été un rappel à l'ordre pour les économies ayant perdu la capacité d'industrialiser des productions à faible contenu technologique, dont certaines sont apparues comme essentielles et stratégiques. Dans ce contexte, la question des relocalisations, déjà débattue il y a plusieurs années, revient au-devant de la scène, et a été infléchie par le Président de la République qui souhaite reconquérir « une souveraineté industrielle ».

Mais de quoi parle-t-on au juste ? Les travaux du collège de prospective, et en particulier le travail autour de l'alimentation des fiches variables, nous ont donné l'occasion d'explorer ce thème, dont nous vous proposons ici une synthèse et l'accès à nos lectures.

### **De quoi parle-t-on ?**

Une entreprise s'internationalise lorsqu'elle développe son activité au-delà de son territoire national. Il s'agit d'une stratégie de croissance hors du marché national de l'entreprise. Cette stratégie répond à deux types de motivations, pouvant être distinctes l'une de l'autre :

- la recherche d'avantages concurrentiels (ex : recherche de bas niveaux de salaires),
- la conquête de nouveaux marchés de consommation.

D'un point de vue micro-économique, tous les aspects du champ stratégique de l'entreprise et du jeu concurrentiel se trouvent potentiellement bouleversés par la mondialisation de l'économie : relation commerciale (clients finaux, donneurs d'ordres), relation d'approvisionnement (fournisseurs), relation salariale (salariés, marché du travail), relation financière (investisseurs, institutionnels).

L'internationalisation induit la possibilité de délocaliser, donc de transférer une activité d'une entreprise d'un pays vers un autre pays sans que ne change la destination des biens produits. Ce transfert peut se faire de différentes façons : par la création d'une unité de production à l'étranger, par le développement d'unité de production déjà existante, par l'acquisition d'une unité de production déjà existante mais aussi en faisant appel à un sous-traitant à l'étranger.

### **Une industrie française qui reste présente**

La France a connu de nombreuses délocalisations de secteurs traditionnels et/ou à faible contenu technologique. Néanmoins, bien que les dernières décennies aient été marquées par différentes crises sectorielles (le charbon, l'acier, le textile, l'automobile...), que la contribution de l'industrie au PIB se soit considérablement réduite (de 20% en 1980 à moins de 12% aujourd'hui) que les interactions industrie / services se soient renforcées, l'industrie reste importante pour le dynamisme d'un pays, jouant un rôle majeur à l'exportation et étant un catalyseur de l'innovation.

L'industrie est d'ailleurs plus présente que sa "visibilité statistique" ne le suggère : avec l'externalisation d'activités de services, l'industrie d'aujourd'hui est plus industrielle que celle d'hier, tandis que le champ industriel s'est développé dans les services. Elle reste ainsi présente en France mais s'est spécialisée et souvent agglomérée en fonction des avantages comparatifs des territoires (présence centres de R&D, de compétences disponibles...). De nombreux dispositifs nationaux et régionaux se sont d'ailleurs succédés pour la soutenir : politique en faveur des pôles de compétitivité, 34 plans Montebourg, Nouvelle France Industrielle, French Fab ou plus récemment les territoires d'industrie.

### **Comment mesure-t-on l'internationalisation, et en filigrane les délocalisations / relocalisations ?**

Les délocalisations ne font l'objet d'aucune définition consensuelle [ni de mesures précises](#) qui permettent de mesurer les délocalisations de manière directe au sens de l'activité délocalisée de façon macro-économique.

A défaut, certaines méthodologies ont été développées, notamment par l'Insee à partir d'une logique davantage micro-économique, à partir de données individuelles d'établissements, d'entreprises et de groupes. Les délocalisations sont alors détectées lorsque l'emploi diminue ou disparaît au sein d'un établissement et que les importations du groupe détenant l'établissement touché augmentent pour le type de biens auparavant produits en France.

Quelques études ont permis de mieux caractériser cette pratique et ont permis de mettre en évidence :

- **que l'industrie manufacturière a été l'un des secteurs les plus touchés par ce mouvement.**

En France, les industries de main d'œuvre ont lourdement été impactées par des délocalisations vers des pays à bas salaires et ont massivement licenciés dans les années 1990 à 2000. Cette évolution a été contrastée selon les secteurs. Les secteurs traditionnels ont été très impactés, à l'instar du textile avec des délocalisations massives en Chine.

D'autres industries ont délocalisé en raison du déplacement des marchés de consommation. C'est le cas de l'industrie automobile, très présente en France, qui a traversé une forte période de mutations qui n'a pas eu les mêmes impacts partout. Le marché européen, que l'on peut qualifier de mature, est aujourd'hui surcapacitaire. Ceci a eu d'importantes répercussions sur l'emploi et l'activité de la filière lors de la crise économique et financière de 2008. Un déplacement des marchés s'est opéré vers l'Europe et l'international. Avec les mesures prises par les Etats pour soutenir l'industrie automobile et favoriser les immatriculations, la situation du secteur s'était améliorée et une reprise était constatée depuis 2014 en Europe, mais la filière reste dépendante de mutations liées à de fortes attentes dans les performances environnementales, mais aussi à d'importantes évolutions dans les comportements de mobilité (moindre utilisation de la voiture particulière),

- **que la majorité des entreprises françaises qui externalisent des activités à l'étranger le font vers des pays de l'Union européenne, et non vers des pays émergents.**

En 2013, une étude de l'Insee portant sur les chaînes mondiales mettaient en évidence que les entreprises qui délocalisent privilégient d'abord les pays originels de l'Union européenne (destination de 38% des entreprises ayant délocalisé), suivis par l'Afrique (24%), les nouveaux États membres de l'Union (22%), puis la Chine (18%) et l'Inde (18%),

- **que les sociétés qui délocalisent sont le plus souvent exportatrices ou déjà présentes à l'étranger par le biais de filiales.**

Presque toutes appartiennent à un groupe (94%) et délocalisent en majorité au sein de ce dernier alors que la propension à délocaliser augmente avec la taille de la société.

L'industrie française possède de grandes firmes multinationales (Renault, Pechiney), ce qui explique en partie l'impact des délocalisations sur certains secteurs soumis à une forte concurrence internationale (sidérurgie, constructions navales, textile...).

On note aujourd'hui une hyperfragmentation des chaînes de valeur et de l'outsourcing en Europe et à l'étranger pour certains secteurs d'activités à l'image de la métallurgie. L'interdépendance des entreprises au sein d'un réseau mondial de production, la multiplicité des échanges entre composants de production mais aussi de services ont été mises à jour par les pénuries et les ruptures d'approvisionnement enregistrées lors de la crise sanitaire.

Comme la délocalisation, la relocalisation est également difficile à mesurer. Au-delà des méthodes de dénombrements régionaux, l'économiste El Mouhoub Mouhoud la définit de la manière suivante « *au sens strict, comme un retour dans le pays d'origine d'unités productives antérieurement délocalisées ; au sens large, comme le ralentissement du processus de délocalisation vers les pays à bas salaires* ». Mais il ajoute que la relocalisation, mouvement qu'il observe depuis les années 2000, ne saurait se solder par une « [démondialisation](#) », mais plutôt par « *une réorganisation des chaînes de valeur mondiales, en faveur d'une re-régionalisation* ».



## ***Vers des relocalisations ciblées plutôt que des rapatriements massifs de filière***

Les écarts de coûts salariaux et les logiques d'accès aux marchés de consommation restent deux déterminants essentiels des choix de délocalisations d'entreprises, mais l'analyse des expériences de relocalisations d'activités montre que le coût de la main-d'œuvre n'a été réellement discriminant que dans les secteurs d'activités où les coûts salariaux représentent plus de la moitié des coûts de production.

Aussi, les délocalisations sont aujourd'hui moins massives qu'elles ne l'ont été dans les années 1990 et 2000. L'économiste El Mouhoub Mouhoud indique, dans un [article](#) daté d'avril 2020, que les logiques de relocalisation ne sont elles-mêmes pas nouvelles, et sont mêmes enclenchées en France et en Europe depuis les années 2000 dans certains secteurs en raison des coûts d'approvisionnements et de l'augmentation des coûts salariaux unitaires dans les pays émergents. Selon lui, le contexte de Covid-19 pourraient accentuer les relocalisations dans les secteurs des pondéreux ou volumineux sensibles aux coûts de transport et aux barrières commerciales, dans les secteurs stratégiques (pharmacie, biotechnologie), ainsi que l'industrie agroalimentaire dans une visée de développement des circuits courts. D'autres facteurs peuvent intervenir en faveur de la relocalisation, à l'image de la robotisation des chaînes d'assemblage pour certains secteurs (automobile, bois,...) qui s'accompagnent d'une réduction des coûts de main d'œuvre, la sensibilité aux coûts environnementaux (taxes environnementales...), la stratégie concurrentielle des entreprises...

Toutefois, les mouvements de relocalisation seront limités par l'importance des coûts de production sur certains types de biens, par la demande sur des marchés surcapacitaires en France et en Europe, mais aussi par l'importance de la valeur ajoutée dégagée des produits industriels : la valeur ajoutée [1] des services a augmenté beaucoup plus vite que celle des produits industriels (+60% de 1995 à 2019 pour les premiers, -8 % pour les seconds), en regard d'une population française qui privilégie en liens avec ses besoins les services aux biens industriels (loisirs, santé, tourisme, etc.). Dans un [article](#) pour le Monde datant de mai 2020, Isabelle Méjean, économiste et spécialiste du commerce extérieur indiquait à ce propos que « *la spécialisation et la production à grande échelle génèrent des bénéfices économiques importants. C'est ce qui permet aux consommateurs d'avoir accès à des biens sophistiqués à un coût faible.*

[1] La valeur ajoutée est obtenue si on soustrait du chiffre d'affaires les coûts intermédiaires, c'est-à-dire les matières premières et les services que les entreprises ont dû acheter pour produire.

*A l'inverse, si on revient en arrière, pour construire des chaînes de valeur moins fragmentées et plus résistantes aux chocs, les coûts de production vont augmenter, et le consommateur paiera la note. La question, autant politique qu'économique, est donc celle de l'arbitrage entre le prix des biens et la solidité du système » [...].*

La relocalisation pourrait ainsi surtout concerner certaines filières stratégiques et/ou la restructuration partielle de certaines chaînes de valeur, en diversifiant par exemple les sources d'approvisionnement, en lien également avec une meilleure connaissance des interconnexions territoriales potentielles : des outils existent, à l'image de la toile industrielle développée par différentes Agences d'urbanisme en France, à partir d'une [démarche initiée et développée par l'agence d'urbanisme et de développement de Dunkerque \(AGUR\)](#) depuis plusieurs années.

Cette démarche permet une vision schématique et territoriale mettant en évidence des liens de différentes natures :

- liens "matières" : identification des échanges de matières premières, de marchandises, de consommables, de produits ou d'énergie entre les établissements industriels,
- liens "logistiques" : identification des services logistiques entre deux établissements (transport, stockage de marchandises...),
- liens "contractuels" : identification des relations de donneurs d'ordre à sous-traitant, de client à fournisseur ou de société-mère à filiale.

Un travail de même nature est également engagé par certaines branches professionnelles, à l'[image de la chimie](#), qui identifient des chaînes de valeur "stratégiques", s'appuyant sur de nouveaux procédés innovants et/ou sur le numérique dans la perspective de leurs plans de relance et de relocalisation.

D'autres initiatives sont engagées par les collectivités ou regroupements de collectivités. C'est par exemple le cas du [Grand Chalon](#), dans le cadre des territoires d'industries, qui se lance avec la Banque des Territoires dans une étude sur ses filières principales et son potentiel de relocalisation. Les travaux prévoient trois phases : un état des lieux des filières principales du territoire, une prise de contact avec les entreprises locales qui ont été ciblées et qui ont répondu à un questionnaire détaillé sur leurs velléités de relocaliser ou de réinternaliser certaines productions, ainsi que l'élaboration d'un plan d'actions.

## ***D'autres pistes de reconquête à explorer***

A travers les quelques exemples précédemment cités, nous notons que la relocalisation, quelles que soit les mesures prises pour la soutenir, ne saurait concerner l'ensemble des filières et chaînes de valeur selon la même intensité et qu'un travail préalable de « prospection » de potentiels est nécessaire.

Dans un [article récent](#), Thierry Weil, professeur à Mines Paris Tech (Centre d'économie industrielle) et conseiller de La Fabrique de l'industrie, indiquait à propos que le choix n'était pas binaire entre « *tout faire chez soi ou dépendre de l'étranger* ». Selon ses travaux, la résilience de l'industrie peut également s'obtenir par une agilité de nos outils de production, rendue possible par une certaine flexibilité des usines (reconversion rapide de production par exemple, comme ce fut le cas pour les fabricants de parfums ayant produit des gels hydroalcooliques pendant la crise sanitaire), par l'industrie 4.0 avec des sites robotisées, reconfigurables, ainsi que par les avancées technologiques en matière de fabrication additive.

Pour le reste, la résilience de l'industrie doit s'appuyer sur les marchés et domaines d'activités stratégiques. Février 2020, un groupe d'expert a remis en février 2020 au Gouvernement [un rapport](#) concernant les marchés et domaines d'activités stratégiques sur lesquels concentrer les efforts de développement de l'industrie française afin de faire de la France une économie de la rupture technologique. Thierry Weil indique que la fabrication des masques de protection ou de gel hydroalcoolique ne figurait pas à la liste établie. Notons que deux mois après l'appel aux entreprises du textile, la France est passée [d'une pénurie de masques à une surproduction](#), avec des approvisionnements qui ont repris depuis l'Asie et des commandes de masques « *made in France* » qui diminuent progressivement...

## ***Pour aller plus loin :***

La Fabrique de l'industrie : [La France est-elle exposée au risque protectionniste ?](#)

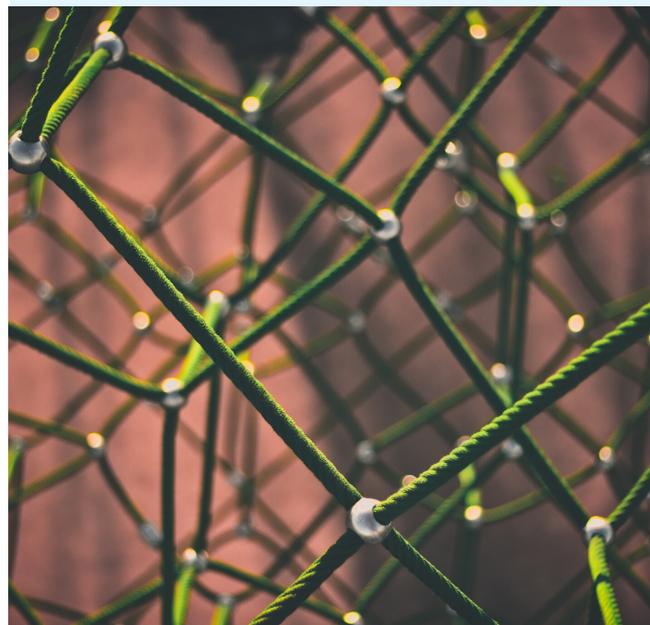
Printemps de l'économie, interview de l'économiste El Mouhoub Mouboud, dans le cadre des [printemps de l'éco](#).

[Entre mantra politique et mirage économique, le difficile retour des usines en France](#); Le Monde.

Gaël Giraud: [«Il est temps de relocaliser et de lancer une réindustrialisation verte de l'économie française»](#)

Podcast [Médicaments : comment leur délocalisation a entraîné de graves pénuries](#), Le Monde

[Les alliances industrielles : une nouvelle chance pour la politique industrielle européenne ?](#), La Tribune



**[collegedepropective@hautsdefrance.fr](mailto:collegedepropective@hautsdefrance.fr)**



Retrouvez l'intégralité des lettres d'informations des différents chantiers du collège de prospective

<https://linktr.ee/collegedepropective>

Nb : certains liens vers des articles proposés dans cette lettre d'information ne sont pas accessibles dans leur intégralité : la diffusion numérique de ces articles est soumise à la législation en matière de droits d'auteurs.



## LES TERRITOIRES FACE À LA CRISE : IMPACTS ET MESURES SUR LE TERRITOIRE CŒUR DE FLANDRE - PAYS DE SAINT-OMER

A l'image du territoire national, le Pays de Saint Omer a vu son activité économique impactée par le Coronavirus. Cependant on peut remarquer une relative résistance de la part des entreprises avec plus de 50% d'entre elles qui ont poursuivi leur activité (parfois partiellement).

Certains secteurs ont été moins impactés que d'autres, notamment le secteur agroalimentaire et le secteur du papier-carton qui ont enregistré un impact inférieur à 30% de la crise sur leur chiffre d'affaires.

L'industrie du papier/carton est l'une des industries qui a le mieux résisté à la crise sanitaire. A cela deux raisons principales, la première est intrinsèquement liée à l'outil industriel. C'est une industrie lourde qui, comme la verrerie, ne s'arrête pas facilement : une mise à l'arrêt a d'importantes conséquences financières. La deuxième raison est qu'elle fait partie de la chaîne logistique de l'agroalimentaire et de la vente à distance, deux secteurs qui n'ont quasiment pas subi de baisse d'activité durement le confinement.

Ce maintien de la production n'a été possible que grâce à l'engagement des salariés qui ont répondu présents pour assurer la continuité d'activité. L'approvisionnement en matière première recyclée n'a pas toujours été simple notamment au début de la crise mais il s'est ensuite stabilisé.

L'industrie agroalimentaire a également pu répondre à la demande et continuer de produire durant la période du confinement et plus largement de la crise sanitaire. A l'inverse, les secteurs commerce, hôtellerie, restauration ont été le plus impactés avec des fermetures obligatoires.

Les aides mises en place par l'État ont été utilisées avec, en priorité, le chômage partiel (+ de 64%), le reports des charges, le fonds de solidarité et le Prêt Garanti par l'État. Afin de soutenir la pérennité et la relance de l'activité des entreprises, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a mis en place plusieurs actions :

- Cellule Contacts Entreprises : pendant le confinement, près de 500 entreprises ont été contactées afin de faire un point sur leur situation et les informer sur les aides mises en place,



- Fonds de soutien de 900K€ : aide d'un montant de 3 000€ (50% prêt d'honneur, 50% subvention) en direction des entreprises de moins de 10 salariés,
- Distribution de matériel de protection pour les TPE – PME (masques, visières, gants ...),
- La mise en place d'un guide des aides interactives afin de faciliter la recherche des aides pour les entreprises et les CHR,
- L'organisation Facebook Live avec les partenaires économiques (Banque de France, CMA, ...) afin d'échanger en direct sur les dispositifs aux entreprises,
- La gratuité de la Plateforme "Achetez en Pays de Saint-Omer", plateforme numérique de territoire avec une boutique en ligne,
- Carte Interactive des commerçants ouverts sur cette plateforme,
- La mise en place de Chèque Solidarité sur cette même plateforme permettant un apport en trésorerie pour le commerçant (avoir pour le client),
- Accélération du paiement des marchés publics de la part de la collectivité,
- La suspension des loyers jusqu'au 1er juillet pour les entreprises hébergées dans les pépinières commerciales, hôtels d'entreprise et pépinière d'entreprise de la CAPSO,

Tout comme la Communauté de Communes de Flandre Intérieure qui a également mis en place un fonds d'urgence exceptionnel de 1,5 million d'euros, la suppression des loyers, depuis le 1er mars et jusqu'au 1er septembre 2020, pour les entreprises hébergées par la CCFI, l'accélération du déblocage de fonds sur les dossiers déjà engagés d'aide au développement à la reprise ou à la création d'entreprises et la réduction des délais de paiement pour les marchés en cours, la distribution de masques aux salariés et aux entreprises.



## FONDS D'URGENCE MIS EN PLACE PAR LA CCFI

Face à la crise sans précédent qui nous touche, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure a décidé d'adapter son dispositif d'aide, en lien avec la Région Hauts-de-France, chef de file en matière économique, la plateforme d'Initiative Flandre Intérieure, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, ainsi que la BGE, afin de soutenir, plus encore, sous la forme de subventions directes. La CCFI mobilise ainsi 1,5M€ pour soutenir les petites entreprises et les indépendants du territoire.

#COVID19

## FONDS D'URGENCE



NOUS MOBILISONS

# 1,5 MILLIONS D'EUROS

POUR SOUTENIR NOS PETITES ENTREPRISES ET NOS INDÉPENDANTS



Une équipe au service du territoire CŒUR DE FLANDRE

#COVID19

## FONDS D'URGENCE : POUR QUI ?



1 NOS ENTREPRISES DU SECTEUR HÔTELLERIE, CAFÉ, RESTAURATION, INSCRITES AU RCS OU AU RM, AYANT SUBI UNE INTERDICTION D'ACCUEIL DU PUBLIC



2 NOS ENTREPRISES INSCRITES AU RCS, RM, URSSAF, CRÉÉES ENTRE LE 1ER FÉVRIER 2020 ET LE 15 MARS 2020, HORS SCI



3

NOS TPE, NOS INDÉPENDANTS, NOS MICRO-ENTREPRENEURS, NOS PROFESSIONS LIBÉRALES, HORS SCI, INSCRITS AU RCS, RM, URSSAF, DE 0 À 10 SALARIÉS, ÉLIGIBLES AU FONDS DE SOLIDARITÉ DE L'ÉTAT, RENCONTRANT DES DIFFICULTÉS DE TRÉSORERIE ET DONT LE CHIFFRE D'AFFAIRES EST COMPRIS ENTRE 33 200€ ET 1M€ À TRAVERS UNE SUBVENTION MAXIMALE DE 1 000€, DANS LA LIMITE DU MONTANT DE LA PERTE DE CHIFFRES D'AFFAIRES.

Ce fonds d'urgence exceptionnel de 1,5 millions d'euros, est complété par d'autres mesures fortes comme la suppression des loyers, depuis le 1er mars et jusqu'au 1er septembre 2020, pour les entreprises hébergées par la CCFI, l'accélération du déblocage de fonds sur les dossiers déjà engagés d'aide au développement à la reprise ou à la création d'entreprises et la réduction des délais de paiement pour les marchés en cours...

### Distribution de masques aux salariés et aux entreprises en CCFI

La CCFI a organisé plusieurs distributions de masques réutilisables homologué par la DGA, afin de protéger chaque salarié des entreprises de son territoire dont les effectifs sont compris entre 1 à 50 salariés. Cette distribution était organisée sous forme de drive sur le parking de l'hôtel communautaire de la CCFI, à Hazebrouck, dans le respect des règles sanitaires. Les entreprises intéressées devaient contacter au préalable la collectivité afin de venir retirer les masques.





## UNE ADAPTATION DES ENTREPRISES

A l'image d'autres territoires, nous avons vu des PME du textile ou d'autres secteurs d'activités étendre leurs gammes de produits vers les masques personnalisés ou pas, les surblouses et autres visières de protection comme Miditex ou Renov'Sièges. Par ailleurs on peut également citer l'entreprise Hedimag qui s'est lancée dans la fabrication d'unités de dépistage du COVID en adaptant des baraques à frites.

### **La filière textile Cœur de Flandre – Pays de Saint-Omer se diversifie**

La filière textile du territoire Cœur de Flandre – Pays de Saint Omer s'est mobilisée en pleine crise économique et sanitaire pour fabriquer masques et surblouses, diversifiant son activité, d'ordinaire axée sur la confection de vêtements, l'ameublement ou le linge de maison.

Parmi ces TPE/PME au cœur de la production :

- ✓ Miditex confection Haut de France à Quelmes, territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, redémarre son atelier de confection, recrute des couturières et fait face à l'afflux de commandes ; Duhamel à Saint-Omer s'est également lancé dans la confection de masques
- ✓ en CCFI - Flandre Intérieure, Lener Cordier l'Atelier implanté à Hazebrouck, spécialisé dans le prêt à porter, et Norlinge, spécialiste du linge de maison à Nieppe, se réorganisent et se reconvertissent pour confectionner masques et surblouses ;
- ✓ Chez Fayolle Tapissier à Cassel, Barbara Fayolle, Meilleur ouvrier de France met ses compétences de tapissier-décorateur au service de la lutte contre le coronavirus en proposant des masques colorés ;
- ✓ Même La Station a pris part à la production !



### **La presse en parle :**

**Duhamel à Saint-Omer :** (Mag Du – Fabrication de tissus et passementeries)

[La VDN : À Saint-Omer, l'entreprise Duhamel s'est reconvertie dans la fabrication de matériel médical](#)

[Les établissements Duhamel à Saint-Omer intègrent définitivement masques et protections à leur catalogue](#)

**Miditex à Quelmes :**

[La VDN : Miditex à Quelmes, entreprise hier sans activité, aujourd'hui assaillie de commandes](#)

[La VDN : À Quelmes, l'entreprise Miditex va se mettre à vendre des masques aux particuliers](#)

**Norlinge à Bailleul :**

[La VDN : Retour sur presque trois semaines de confinement dans les communes de l'Armentériois](#)

**Nieppe :** « L'entreprise spécialisée dans le linge de maison Norlinge s'est jointe à l'effort collectif et s'est lancée dans la fabrication de masques. Aujourd'hui, ce sont des milliers de masques que Norlinge a en commande. »

[La VDN : Nieppe : Norlinge poursuit et intensifie la fabrication de masques](#)

**Lener Cordier à Hazebrouck :**

L'indicateur des Flandres : Hazebrouck : [la vente de la nouvelle collection de masques de Lener cartonne](#)

L'indicateur des Flandres : [Après les masques, Lener confectionne des blouses pour l'hôpital d'Hazebrouck](#)

L'indicateur des Flandres : [Hazebrouck : Lener Cordier fabrique des masques \(photos et vidéo\)](#)

### **L'innovation au service de la crise sanitaire**

**SARL LYMAGINE** en Cœur de Flandre ///

L'indicateur des Flandres : [Hazebrouck: Lymagine fabrique des distributeurs de gel hydroalcoolique à pédale](#)

**3DFTLab** ///

L'indicateur des Flandres : [Bailleul : la 3D pour imprimer des visières de protection contre le covid-19](#)

**Renov Sièges :** LaVDN : [À Blendecques, Renov'Sièges veut aussi réaliser des visières, elle cherche des casquettes US](#)

**ADD PUB :** L'indicateur des Flandres : [Hazebrouck: face au coronavirus, la prévention s'affiche](#)